

Rapport du jury

Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2024

Académie de TOULOUSE
Service d'information et d'orientation

Présidente du jury Mme Anne VIADIEU, Directrice Déléguée de Région Académique à l'Information et l'Orientation
Rapport rédigé par Sylvie BECO-GLEIZES, Coordinatrice académique de lutte contre le décrochage scolaire, et Julie HERRI, Chargée de mission LDS

1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.
Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.
Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.
- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.
A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

2. Formation des candidats

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034601743?r=t6Xp0czKSE>

ANNEXE

À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE « CERTIFICATION LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE » (CLDS)

MODULES DE FORMATION	DURÉE TOTALE des modules
A. - Formation théorique comportant 6 modules obligatoires d'un volume indicatif de 20 h	120 heures
Décrochage scolaire : prévention et remédiation	
Ingénierie de formation et conduite de projet	
Gestion administrative et financière d'une action de formation	
Coordination d'équipes de formateurs	
Conseil et animation	
Pédagogie différenciée et modulaire en formation	
B. - Trois modules d'approfondissement au choix d'un volume indicatif de 10 h	30 heures
Parcours personnalisés de formation	
Gestion et utilisation des fonds européens	
Travail en partenariat	
Conduite d'entretiens individuels	
Gestion de crise	
Formateur dans une action MLDS	
Référent d'action MLDS	
Coordination et animation d'un GPDS	
Tuteur en parcours personnalisé	
C. - Mise en situation professionnelle (modules obligatoires)	40 heures
Observation et co-animation de séquences de formation (individuelles ou collectives) avec un coordonnateur MLDS (binôme stagiaire CPLDS/coordonnateur MLDS)	
Mise en situation du stagiaire dans l'animation d'un « groupe de prévention » du décrochage scolaire (GPDS)	

Comme l'année dernière, un parcours de formation a été construit en partenariat avec l'EAFC. Tous les modules obligatoires et 3 modules d'approfondissement ont été construits. La formation théorique s'est déroulée entre Septembre et Novembre 2023.

Modules de formation CPLDS 2023/2024

MODULES DE FORMATION CPLDS 2023-2024	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
Modules obligatoires		
Module 1-Décrochage scolaire : prévention et remédiation	3H	9H
Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 1 : ingénierie)	3H	
Module 2-Ingénierie de formation et conduite de projet (partie 2 : conduite de projet)	3H	
Module 3-Gestion administrative et financière d'une action de formation	6H	
Module 4-Coordination d'équipes de formateurs	3H	
Module 5-Conseil et animation	3H	
Module 6-Pédagogie différenciée et modulaire en formation	3H	9H
Modules d'approfondissement		
Module A- Parcours personnalisés de formation	3H	
Module B-Conduite d'entretiens individuels	3H	
Module C-Coordination et animation d'un GPDS	6H	
Mise en situation professionnelle	40h	
Total : 94 Heures	76H	18H

Cette année, **11** candidats ont suivi la formation.

Tous les modules ont pu avoir lieu.

Un tutorat a été organisé pour chaque candidat afin d'assurer les 40 heures de mise en situation professionnelle et de préparer au mieux l'épreuve 1 de mise en situation. **11** coordonnateurs MLDS ont accepté d'être tuteurs.

3. Données statistiques et résultats

Répartition des candidatures

- Nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions : 47
- Nombre d'inscrits admis en formation : 11
- Nombre de présents à l'épreuve 1 : 16

Dont 13 femmes et 3 hommes

Département d'inscription	Femmes	Hommes
Ariège	1	
Aveyron	2	
Haute-Garonne	2	2
Gers	2	
Lot	2	
Hauts-Pyrénées	0	
Tarn	2	1
Tarn-et-Garonne	2	

Corps d'origine des candidats inscrits :

Titulaires 1er degré	Titulaires 2 nd degré	AED en CDI	Conseiller principal d'éducation
2 femmes	6 femmes	1 femme	4 femmes
	2 hommes		1 homme

Etablissements d'exercice des candidats inscrits :

Titulaires 1er degré	Titulaires 2 nd degré	AED en CDI	Conseiller principal d'éducation
SEGPA 2	COLLEGE 4 LGT 2 LP 2	LGT 1	COLLEGE 1 LGT 4

Nombre de présents à l'épreuve 2 : 16 (1 candidat présent à l'épreuve 2 ne s'est pas présenté à l'épreuve 1)

Résultats :

Taux de réussite : 100 % (tous les candidats ayant présenté les deux épreuves ont été déclarés admis)

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à une des deux épreuves.

Notes 2024	Epreuve 1	Epreuve 2
Note la plus basse obtenue	9	9
Note la plus haute obtenue	19	20
Moyenne des notes	14,62	14,60

En 2024, les candidats sont très majoritairement titulaires du 2nd degré. Comme en 2023, les candidats du 1^{er} degré exercent en SEGPA.

- Tous les candidats ayant bénéficié du parcours de formation avec la EAFC ont obtenu leur certification.
- **9** candidats exerçant la mission de référent décrochage scolaire RDS, ont obtenu leur certification.

Résultats de la session 2024

Tous les candidats ayant passé l'intégralité des épreuves (15 candidats) ont été déclarés admis soit 100% de réussite.

En 2024, aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à une des deux épreuves.

Un candidat ayant passé la première épreuve (épreuve 2) ne se s'est pas présenté à la deuxième épreuve (épreuve 1).

Deux candidats ne se sont pas présentés aux deux épreuves.

Les notes des deux épreuves sont plus homogènes et les moyennes sont légèrement au-dessus de celles de l'an dernier.

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification vise pour certains à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou à exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. D'autres se présentent davantage dans le but d'exercer des missions hors de la classe ou pour enrichir leur culture professionnelle voire étoffer leurs compétences d'enseignant.

Cette année les notes sont homogènes entre l'épreuve 1 et l'épreuve 2.

4. Remarques générales du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

- L'harmonisation des notes a été abordée par le jury.
- Les résultats des différents candidats sont évoqués.

Points positifs :

- Cette année les candidats ont été mieux préparés et ils ont bien pris en compte l'aménagement des espaces dans le cadre de la mise en situation (épreuve 2).
- Pour la majorité des candidats, une grande implication dans la conduite de l'épreuve pratique a été constatée.
- On note une légère amélioration des résultats du parcours de formation.

Points d'amélioration :

- Lors de l'épreuve d'analyse de cas, la prise de recul est essentielle pour traiter le sujet à l'échelle de l'établissement.

Points à éviter :

- Dans le cadre de l'épreuve n°1, la gestion du temps est un point-clé. La séance ne doit pas être trop longue pour permettre d'aller au bout tout en laissant l'espace pour l'échange avec les jeunes. De même, il est préférable d'avoir un groupe plutôt réduit pour permettre à chacun de prendre la parole.